

de nullité aux yeux de l'Etat, il faut se conformer à cette loi par prudence, mais il faut aussi se rappeler qu'aux yeux de l'Eglise une telle formalité est *sans aucune valeur*, là où le décret du Concile de Trente est publié.

10^o *Quelles sont les principales propriétés du mariage chrétien ?*

Les principales propriétés du mariage chrétien sont : l'unité et l'indissolubilité, comme N. S. J.-C. l'a lui-même proclamé dans l'Evangile. (Marc. X. 11. 12.) *Par l'unité*, les desseins que Dieu a eu dès l'origine, en instituant cette union sainte, sont réalisés, car elle est ainsi parfaitement figurative de son union mystérieuse avec son Eglise.

Quant à l'*indissolubilité* du mariage, elle sauvegarde la dignité et les droits des deux époux, la bonne éducation des enfants et les bonnes mœurs de la société.

11^o *Ne suit-il pas de l'indissolubilité du mariage que la loi civile ne peut autoriser le divorce proprement dit ?*

Oui, il suit de l'indissolubilité du mariage que la loi civile ne peut autoriser le divorce proprement dit. C'est assez, pour que cette vérité apparaisse évidente aux yeux de tout fidèle enfant de l'Eglise, de rappeler les paroles si formelles du divin Maître : "Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni." (Math. XIX. 6) et le sens où les a entendues toute la tradition chrétienne.